

Le Centre Georges Devereux

■ Le Centre Georges Devereux propose une prise en charge spécifique aux familles migrantes en difficulté psychologique et développe des recherches cliniques en psychologie et en psychopathologie tenant compte de la culture d'origine du patient. Depuis 1993, il a élargi ses champs cliniques, ses domaines d'interventions ainsi que ses terrains de recherche et a mis en place des prises en charges spécifiques et des recherches cliniques pour d'autres groupes ou populations. ■

Georges Devereux (1908-1985), psychanalyste et anthropologue franco-américain, fut un des fondateurs de l'ethnopsychiatrie. Son ancien élève Tobie Nathan, psychologue clinicien et professeur des universités, a fondé le Centre Georges Devereux pour comprendre les problématiques des migrants en les recevant dans leur langue maternelle.

À l'origine, l'équipe s'est constituée autour de la prise en charge psychologique de familles migrantes. Au fil des années, l'expérience clinique acquise auprès de ces familles et les recherches qu'elles ont inspirées ont débouché sur une proposition méthodologique générale pouvant s'appliquer à des problématiques et à des publics variés.

Objectifs

Le Centre Georges Devereux s'est structuré autour de plusieurs grands objectifs.

- **Mettre en pratique une pensée psychologique** qui a délibérément pris le parti d'envisager les personnes, leur fonctionnement psychologique individuel et les modalités de leurs interactions, à partir de leurs attachements multiples – à des langues, des lieux, des divinités des systèmes de parenté, des ancêtres, des rituels et des institutions.
- **Accueillir dans la consultation les patients avec leurs travailleurs socio-médico-psychosociaux éducatifs.**

- **Concevoir le dispositif clinique comme un espace d'apprentissage et d'interrogation** : il s'agit pour les cliniciens, de quitter leur position d'experts et de se mettre à "l'école" des nouvelles données qui surgissent dans toute consultation.
- **Inventer** pour chaque public spécifique un cadre thérapeutique et des solutions adaptés.

A. Doledec

Les modalités de prise en charge

Pour les médiations et les consultations d'ethnopsychiatrie, les familles sont adressées par une institution qui s'engage à prendre en charge les frais relatifs au dispositif de soin. L'institution peut être médicale, sociale ou encore judiciaire dans le cadre d'ordonnances de consultations, de médiations ou d'expertises médico-psychologiques.

La médiation

Le service des médiateurs met à disposition d'établissements et intervenants dans le champ médico-psychologique et socio-éducatif son équipe de médiateurs ethnocliniciens, originaires de groupes culturels variés, pratiquant leur langue maternelle, connaissant bien les pratiques de soins traditionnels, les usages coutumiers propres à leurs origines, et formés en psychopathologie et au travail en collaboration avec les équipes de terrain.

L'essentiel du travail du médiateur consiste à ap-

porter sur une situation complexe, voire conflictuelle, un éclairage culturel spécifique et à faire part de ses conclusions à l'équipe référente.

La consultation d'ethnopsychiatrie

À la demande de professionnels intervenants dans divers champs, l'équipe du centre Georges Devereux reçoit en consultation des personnes et des familles issues de la migration ou concernées par une problématique en lien avec les recherches de l'équipe.

Le centre Georges Devereux propose un soutien psychologique spécifique et de courte durée.

Le relais est assuré en amont et en aval de la prise en charge par les équipes référentes avec lesquelles une collaboration étroite est entretenue, quel que soit leur champ d'intervention : préventif, judiciaire, socio-éducatif, médico-psychologique.

• **Se situant dans les champs du soin psychologique et de l'action thérapeutique, la consultation d'ethnopsychiatrie propose :**

– d'explorer et de modifier en profondeur les situations de désordre familial, en y apportant un éclairage culturel particulier ;

– de permettre aux équipes de professionnels d'acquérir de nouveaux outils de compréhension susceptibles d'optimiser leurs prises en charge.

• **Les consultations ont lieu au Centre Georges Devereux.** Elles durent environ deux heures, se déroulent généralement à la fois en français et dans la langue maternelle des patients. Elles impliquent la participation d'un médiateur ethnopsychiatre et d'une équipe psychologique pluri-ethnique et pluri-linguistique. Elles accueillent le patient, sa famille et leurs référents institutionnels. Les consultations sont espacées d'un à deux mois. Entre les consultations, il est possible d'organiser, en cas de besoin, un suivi individuel ou une visite à domicile, ou encore un entretien technique avec les équipes institutionnelles. Un accord de prise en charge financière est nécessaire par l'établissement demandeur avant toute intervention.

Le service d'investigation et d'orientation éducative pour les mineurs isolés étrangers

Depuis mai 2007, l'équipe du Centre Georges Devereux a ouvert un service d'investigation et

d'orientation éducative (IOE) pour les mineurs isolés étrangers, autrement dit des jeunes de moins de 18 ans, sans référents parentaux connus sur le territoire français. Initialement parisien, ce service a désormais une vocation régionale et peut recevoir des jeunes dans le cadre de mesures ordonnées par les magistrats de l'ensemble des tribunaux d'Île-de-France aussi bien dans le cadre de l'ordonnance de 1945¹ que dans celui de l'assistance éducative (mesure pouvant être prise par le juge des enfants, lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont supposées gravement compromises).

• **L'objectif principal de la mesure est d'appréhender le plus finement possible la situation du jeune** – état de santé physique et psychique, niveau scolaire, histoire, conditions de son arrivée et de son séjour en France – afin de lui apporter une aide dans la construction d'un projet de vie tenant compte des multiples contraintes (familiales, juridiques, etc.) auxquelles il se trouve confronté.

• **Une mesure d'IOE peut ainsi être sollicitée à différents moments du parcours d'un mineur étranger isolé, par exemple :**

– à l'issue d'une période de mise à l'abri du jeune, lors du passage au droit commun ;

– lorsque les propositions d'aide éducative ne donnent pas les résultats escomptés et que les possibilités d'orientation s'épuisent ;

– dans le cadre d'un suivi éducatif de la Protection judiciaire de la jeunesse, en complément de toute autre mesure pénale ;

– lors d'un déferrement suite à un délit ;

– lors d'une mise en détention préventive ou d'une incarcération dans le cadre d'une exécution de peine.

• **Le travail d'exploration et d'orientation s'effectue en présence d'un médiateur ethnopsychiatre parlant la langue maternelle du jeune** et en coordination avec les professionnels déjà impliqués dans le suivi du mineur ou sollicités en cours de mesure pour la mise en place d'une prise en charge. ■

Note

1. Ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante. Téléchargeable sur : www.legifrance.gouv.fr

Pour en savoir plus

Centre Georges Devereux
98, boulevard Sébastopol
75003 Paris
Tél. : 01 77 32 10 64
Site internet :
www.ethnopsychiatrie.net

Auteur

Annick Doledec,
psychologue clinicienne,
Centre Georges Devereux,
Paris (75),
annickdoledec@wanadoo.fr